

## COMPTE RENDU

Réunion de quartier des Hauts d'Évian  
Le 9 mai 2018

### Étaient Présents :

Madame Brigitte Revillet, membre du comité de quartier  
Madame Sylvie Girardot, membre du comité de quartier  
Monsieur Gilles Pelletier, membre du comité de quartier  
Monsieur Jérôme VIGNE, membre du comité de quartier  
Madame Viviane Viollaz, *élue référente au comité des hauts d'Évian.*

### Participaient également :

Madame Maud Perrot, *coordinatrice comités de quartiers- Ville Évian*  
Monsieur Bertrand Vouaux, *Directeur des Services Techniques- Ville Évian*

### Excusé(e)s :

Madame Sarah Khémais, membre du comité de quartier  
Madame Gaëlle Ny Hanitra, membre du comité de quartier  
Madame Josiane Lei, *1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire*  
Madame Chantal Amadio, *conseillère municipale, habitant le quartier*  
Monsieur Anselme Paccard, *conseiller municipal, habitant le quartier*

### Ordre du jour :

- 1- Informations diverses sur le fonctionnement du comité de quartier
- 2- Informations techniques/travaux
- 3- Questions des membres du comité
- 4- Points divers

### 1- Informations techniques / travaux

Rappel de la mission des comités

- Impliquer davantage les évianais/ses de leur quartier
- Faciliter et permettre un dialogue plus direct entre habitants et élus (Apporter une réponse motivée à toutes les interrogations -même négative et postérieurement)

- Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants du quartier
- Informer les habitants du quartier sur les projets municipaux d'amélioration du quartier
- Faire que les habitants soient force de proposition pour un projet d'animation de quartier

Toute question aura une réponse, même si *tout n'est pas réalisable*

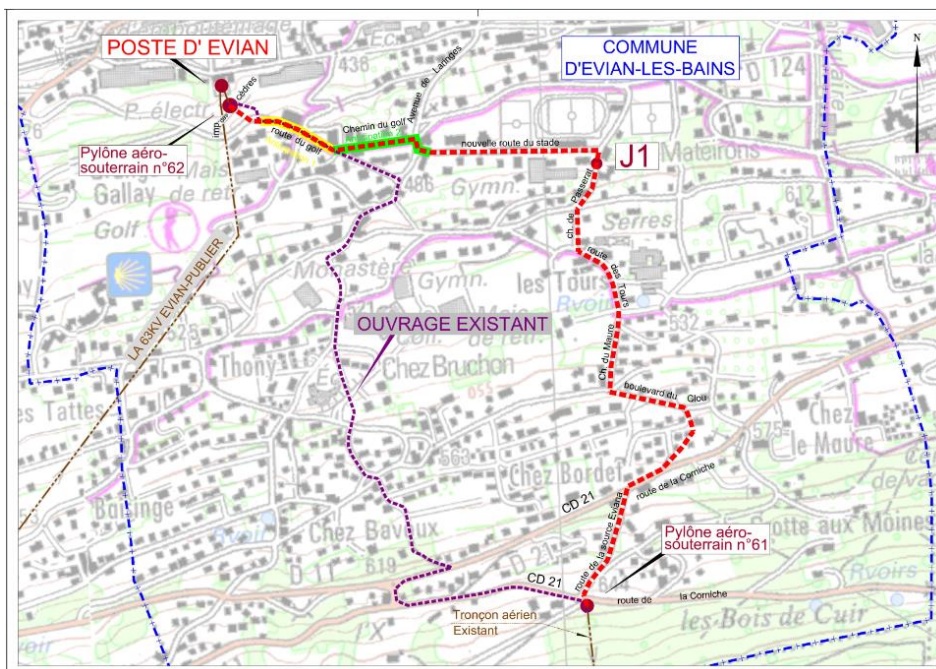
La réponse sera apportée dans le compte rendu avec les éléments des services.

Pour tous les contacts en dehors des réunions : passer par le service des quartiers qui s'occupera d'informer l'élu référent, le conseiller délégué aux quartiers et le service concerné. Lorsque l'élu est sollicité de manière directe, il ne doit pas hésiter à faire remonter l'information à la référente quartier.

Il existe également un policier municipal référent du quartier dont voici le numéro de téléphone : 06 72 94 55 02.

## 1- Informations diverses

La ligne haute tension d'Évian qui date de 1985 va être modernisée. Rte va entreprendre des travaux afin de mettre en place une nouvelle ligne qui sera enterrée. Les travaux devraient débuter en septembre pour se terminer avant l'été 2019. Ils seront réalisés par tranche selon le tracé ci-dessous.



Des travaux sur la gare routière du collège sont également prévus cet été. Ils permettront de matérialiser des places pour les bus scolaires et créer des trottoirs afin de sécuriser les élèves grâce à des trottoirs aménagés. Ces travaux se font en concertation avec el conseil départemental et la communauté de communes Pays D'Évian-Vallée d'abondance.

### **3-Questions des membres du comité**

Les bus urbains ne respectent pas tous les horaires, ils passent avant l'heure indiquée :

Réponse donnée en réunion : Ces remontées sont importantes, nous allons pouvoir adresser un courrier au gestionnaire de ces bus urbains afin de demander que les horaires de passages soient respectés.

Quelle est la politique d'affichage de la commune :

Réponse donnée en réunion : l'affichage sauvage est formellement interdit sur la commune, un arrêté municipal le prévoit. Seuls les affichages dans le mobilier urbain prévu à cet effet sont autorisés (sucettes au bord des routes, et affichage municipal et associatif).

Le pont de la route de Bissinges est en travaux, qu'en est 'il ?

Réponse donnée en réunion : Suite à une recrudescence d'accidents de voiture liés à la vitesse importants (avec risque d'accidents corporels), le Conseil départemental a demandé à la commune de protéger le pont de ces risques. Le garde-corps a été réparé par les services départementaux et une installation provisoire de blocs bétons a été mise en place le temps de trouver une solution pérenne pour réduire la vitesse.

La commune a mandaté un cabinet qui travaille sur la circulation afin que des propositions soient faites pour résoudre cette zone accidentogène.

Les médecins de la Maison des sources sont souvent très pris et ils ne reçoivent pas tout le temps.

Réponse apportée en réunion : les médecins sont nombreux à la Maison des sources et se sont organisés afin d'avoir des permanences durant toute la semaine jusqu'au samedi matin. Cependant, un des médecins est malheureusement décédé ce qui a pu compliquer leur organisation récemment.

Il existe également SOS médecins Thonon-Chablais, situé côté de l'hôpital. Il est possible de composer le 3624 et un médecin répondra et vous proposera un rendez-vous à domicile si nécessaire.

Ils sont ouverts e 24h/24 et 7j/7.

Que faire en cas de problèmes de voisinage :

Réponse donnée en réunion : la police municipale peut être appelée soit directement par le référent du quartier soit au numéro général : 04 50 83 10 71. La police nationale peut également répondre à votre demande en les appelants.

Les nouveaux immeubles sont nombreux sur les hauts d'Évian, les constructions vont-elles continuer ?

Réponse : la ville d'Évian dispose d'un PLU qui permet la construction selon les règles établies par lui (hauteurs, nombre de stationnements...).

Ce PLU répond également à des documents qui s'imposent à notre PLU comme le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui a fait inscrire Évian comme une ville bourg devant accueillir de nombreux logements jusqu'à l'horizon 2030. Les textes nationaux demandent aux documents d'urbanisme communaux de privilégier la construction dans les zones déjà urbanisées et dans les « dents creuses ». C'est également pour cela que les constructions ne sont APS étalées.

La ville a l'obligation de se rapprocher de cette tendance.

LA ville n'a pas la maîtrise foncière de tout le territoire. Lorsqu'un propriétaire vend sa maison et son terrain, il est tout à fait possible pour l'acquéreur de proposer un immeuble dans la mesure où celui-ci respecte les règles d'urbanisme imposées par la ville et la commission d'urbanisme.

Il faut également faire attention, car on a noté un démarchage plutôt insistant de certains promoteurs qui n'hésitent pas à aller voir les propriétaires pour surévaluer leur maison et proposer un prix plus élevé que le marché.

Les molochs à proximité du chemin des Ferrolianes, les voitures qui veulent y déposer leurs ordures se garent de manière sauvage et gêne la visibilité ce qui rend la circulation dangereuse. À contrario, les molochs installés boulevard de Publier, avenue de Gavot sont libres.

Réponse apportée en réunion : Les services vont être envoyés sur site afin de constater la situation et voir quelles améliorations pourraient être envisagées sur ce site.

Quel est le devenir des maisons abandonnées ?

Réponse apportée : ces maisons qui ne sont pas habitées, les polices ne peuvent pas intervenir car il s'agit d'une propriété privée. La seule possibilité est si il y a constatation de squat, un risque sanitaire ou d'un péril concernant le bâtiment, la ville peut demander aux propriétaires d'intervenir. Dans un second temps, en cas d'absence de réponses de la part des propriétaires et si la situation perdure, la commune peut substituer en cas de manquement du propriétaire et envoyer la facture des actions entreprises au propriétaire.

#### **4- Informations diverses / Prochaine réunion**



Les formulaires d'autorisations de prises de vue et de fichiers de coordonnées vont être envoyés aux membres. Il est envisagé une réunion le lundi 9 juillet ou le mercredi 11 juillet. Un doodle va être envoyé aux membres afin de savoir quelle date leur convient.